

Balade du moulin à Saint-Magne-de-Castillon



Une randonnée proposée par Office de Tourisme Castillon-Pujols

Cette promenade vous permettra de découvrir les paysages du territoire depuis les coteaux de Saint-Magne-de-Castillon.

Durée :	1h 00	Difficulté :	Facile
Distance :	2,77 km	Retour point de départ :	Oui
Dénivelé positif :	69 m	Activité :	Pédestre
Dénivelé négatif :	69 m		
Point haut :	94 m	Commune :	Saint-Magne-de-Castillon (33350)
Point bas :	25 m		



Description

Se garer au parking situé en face de l'église, sur la D130, Avenue du Général de Gaulle.

(D/A) Traverser la D130 pour se diriger vers l'église et au monument aux morts, prendre la route à droite.

(1) À la croix, au niveau du Château Beynat, emprunter le chemin à gauche (Chemin du Baradis). Suivre ce chemin qui devient graveleux et qui monte entre les vignes. À l'angle du bois, prendre le chemin à gauche.

(2) Obliquer à droite sur le chemin herbeux qui longe les vignes et qui se dirige vers les maisons. En arrivant en haut du chemin, retournez-vous pour apprécier la vue. Au hangar, tourner à gauche et continuer tout droit jusqu'à la piste transversale.

(3) Tourner de nouveau à gauche et longer les vignes en suivant la piste et en continuant à apprécier le paysage.

Descendre jusqu'à la route goudronnée et tourner à gauche. Au deuxième pont en fer, prendre la route sur votre gauche, Rue de l'Église. Longer celle-ci, dépasser le monument aux morts et rejoindre la D130. Traverser pour regagner le parking en face **(D/A)**.

Informations pratiques

Bureau d'Information Touristique de Castillon
5 allées de la République
33350 Castillon la Bataille
Tél : +33 (0)5 57 40 27 58
Mail : contact@tourisme-castillonpujols.fr
<https://www.tourisme-castillonpujols.fr/>

Le Bureau d'Information Touristique de Castillon-la-Bataille est ouvert :
Juin à Septembre : du lundi au samedi de 9h30 à 12h30 et de 14h à 18h.
Octobre à Mai : le lundi de 9h30 à 12h30, du mercredi au samedi de 9h30 à 12h30 et de 14h à 17h30.

A proximité

L'Église Saint-Magne est à la base un édifice de style roman. Elle est donc vouée à Saint-Magne, un religieux italien qui avait la charge d'évêque d'Anagni, et qui est mort en martyr au III^e siècle.

Points de passages

D/A - Église Saint-Magne (Saint-Magne-de-Castillon)

N 44.863865° / O 0.064358° - alt. 25 m - km 0

1 Château Beynat

N 44.863987° / O 0.060887° - alt. 27 m - km 0.29

2 Chemin herbeux longeant les vignes

N 44.869367° / O 0.061055° - alt. 60 m - km 0.97

3 Piste

N 44.872764° / O 0.063739° - alt. 85 m - km 1.48

D/A - Église Saint-Magne (Saint-Magne-de-Castillon)

N 44.863865° / O 0.064359° - alt. 25 m - km 2.77

De nombreux moines qui s'installent au Moyen-âge dans la paroisse y font prospérer la culture de la vigne et la production de vins (activités toujours largement répandues de nos jours dans la commune et la région).

Après le (2) et , vous pourrez profiter de la vue sur Saint-Magne-de-Castillon.

Donnez-nous votre avis sur : <https://www.visorando.com/randonnee-boucle-de-saint-magne-de-castillon/>

En savoir plus : Office de Tourisme Castillon-Pujols - Office de Tourisme Castillon-Pujols 1 Allée de la République - BP 116 33350 CASTILLON LA BATAILLE

Email : contact@tourisme-castillonpujols.fr - Site internet : <http://www.tourisme-castillonpujols.fr>

Téléchargez l'application Visorando pour suivre cette randonnée



©2024 IGN

Soyez toujours prudent et prévoyant lors d'une randonnée. Visorando et l'auteur de cette fiche ne pourront pas être tenus responsables en cas d'accident survenu sur ce circuit.

Préparation de sa randonnée



BIEN CHOISIR SA RANDONNÉE

en fonction de sa durée, et de sa difficulté, en fonction de ses compétences et de sa condition physique. Connaître ses limites et savoir renoncer à poursuivre une randonnée.



CONSULTER LA MÉTÉO

et se renseigner sur les particularités du site : neige, température, horaires et coefficient des marées, vent, risque d'incendie...



S'ÉQUIPER EN CONSÉQUENCE

équipement particulier, moyen d'alerte, trousse à pharmacie, vêtements, carte numérique ou papier de la randonnée... et prendre de quoi boire et s'alimenter.



PRÉVENIR

au moins une personne au projet de randonnée.

Comportement pendant la randonnée



RESTER SUR LES SENTIERS

(sauf cas exceptionnel).



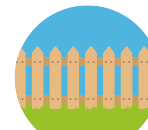
RESPECTER

les cultures et les prairies, ne pas cueillir ou ramasser les fruits.



RESPECTER LES INTERDICTIONS

propres au site : ne pas cueillir, ne pas faire de feu, ne pas camper...



REFERMER

les clôtures et barrières après les avoir ouvertes, demeurer prudent en cas de troupeau et s'en écarter.



RAMENER SES DÉCHETS

ne pas laisser de traces de son passage.



ÊTRE DISCRET

respectueux et courtois vis à vis des autres usagers.



GARDER LA MAÎTRISE DE SON CHIEN

le tenir attaché, l'avoir auprès de soi à chaque croisement d'autres usagers, pouvoir le rappeler à tout moment. Randonner avec son chien est à proscrire en présence de troupeaux.



LA NATURE EST UN MILIEU VIVANT

qui évolue avec le temps, randonner c'est partir à l'aventure avec les risques qui y sont liés. Savoir renoncer et faire demi-tour est aussi un geste responsable.

Qu'il soit privé ou public, vous randonnez toujours sur un terrain ne vous appartenant pas, particulièrement s'il est privé, les propriétaires autorisent (généreusement, gracieusement ou aimablement) le passage.

Merci de ne pas poursuivre en justice en cas d'accident ceux chez qui vous randonnez au risque de se voir interdire ce loisir; mais vous pouvez signaler tout risque rencontré.